



## ASSOCIATION LA TERRE EN PARTAGE – LE MAZET RAPPORT MORAL ET D'ACTIVITE 2021



*Le Mazet, été 2021  
Ensemble, on est plus grands !*

Association Loi 1901

Constituée le 25 février 2018 et déclarée à la Préfecture de la Haute-Vienne le 23 avril 2018

N° RNA : W872011666

Siège social : 23, rue du Colonel Ledot - 87400 Saint-Léonard-de-Noblat

Site d'activité : lieu-dit Le Mazet - 87590 Saint-Just-le-Martel

Contact : [laterreennpartage@gmail.com](mailto:laterreennpartage@gmail.com)

## INTRODUCTION : INNOVER POUR UN ACCUEIL DIGNE, ACTIF ET CONSTRUCTIF DES DEMANDEURS D'ASILE

Notre association s'est constituée le 25 février 2018 et accueille des demandeurs d'asile depuis le 10 décembre 2018.

Ce rapport annuel d'activité est l'occasion de revenir sur la mission, les spécificités et principes de fonctionnement de notre association, qui expérimente le premier dispositif en France accueillant des demandeurs d'asile dans le cadre d'un agrément « Organisme d'Accueil Communautaire et d'Activités Solidaires » (OACAS).

### Notre mission : rendre le temps de la procédure d'asile actif et constructif

Plus de 103 000 demandeurs d'asile sont arrivés en France en 2021.

La procédure de demande d'asile dure plusieurs mois, parfois plusieurs années. Confrontés à un temps indéfini et vide, sans accès à une activité valorisante et structurante, sans liens sociaux, cantonnés à leur passé et aux traumatismes vécus, beaucoup perdent peu à peu leurs compétences, leur énergie, leurs rêves.

Nous accueillons dignement les demandeurs d'asile, en **reconnaissant leur capacité à contribuer positivement au territoire qui les accueille**. Nous favorisons la rencontre et les activités partagées entre demandeurs d'asile et habitants locaux, sources d'enrichissement réciproque, d'un point de vue humain, social, écologique, culturel et économique.

La période de demande d'asile devient alors **active et constructive**, tant pour les demandeurs d'asile que pour les territoires qui les accueillent.

### Notre innovation : un accueil actif combinant trois dimensions, avec pour fil rouge la création de liens sociaux

Pour concrétiser cette vision, La Terre en Partage propose un lieu de vie et d'activité pour 18 demandeurs d'asile, qui a pour fil rouge la création de passerelles, de solidarités et de richesses partagées avec les habitants locaux. La spécificité du projet La Terre en Partage réside dans la combinaison de **trois pôles complémentaires et indissociables** :



- **Lieu de vie participatif :**
  - 12 chambres simples ou partagées, salon, cuisine, salle à manger, salle de classe, jardin
  - Participation de chacun aux tâches quotidiennes (cuisine, ménage...)
  - Accompagnement social personnalisé (asile, santé, droits sociaux...)
  - Vie quotidienne organisée par un Conseil de Maison dont les résidents sont membres
  - Participation quotidienne d'habitants locaux
- **Initiation linguistique, socio-culturelle et professionnelle :**
  - Apprentissage du français par des cours et des ateliers pratiques
  - Savoirs de base transversaux et travail sur les projets professionnels
  - Activités culturelles, participation aux événements locaux afin de maximiser les échanges
- **Activité solidaire centrée sur du maraîchage biologique en agroécologie :**
  - 15 heures par semaine par résident
  - Valoriser les savoir-faire des demandeurs d'asile et favoriser l'acquisition de compétences
  - Vente des produits de la ferme aux habitants locaux (magasin à la ferme) et aux cantines
  - Diversifications : verger, petits fruits, poules pondeuses...

Tout au long de ces activités, nous **tissons des liens entre les demandeurs d'asile et la société d'accueil** (habitants, institutions, acteurs territoriaux) en animant une communauté de bénévoles et de soutiens, en privilégiant la vente directe à la ferme, en organisant de nombreux événements culturels ou festifs, en participant à la vie sociale et culturelle locale et en accueillant quotidiennement des visiteurs.

**L'agrément OACAS**, accordé par la Préfecture de la Haute-Vienne depuis août 2018, est le cadre légal qui nous permet d'articuler l'ensemble de ces activités. Cet agrément est le seul autorisant les demandeurs d'asile à passer de l'attente à l'activité, leur apportant ainsi un statut reconnu et valorisé.

Trois éléments font la **spécificité et la force de l'innovation** que nous apportons :

- Transformer le regard sur les demandeurs d'asile : de « bénéficiaires » à acteurs d'un territoire et producteurs de richesse partagée
- Combiner création de valeur sociale, écologique, économique et culturelle
- Innover tout en travaillant en partenariat avec les institutions (Préfecture, OFII...) et les acteurs locaux (mairies, associations, habitants), pour faire bouger les lignes et avoir ainsi un impact global.

L'Assemblée Générale de l'année dernière avait fixé 3 axes de développement pour les deux années 2021 et 2022 :

- **Consolider le modèle économique de l'association :**

A terme, l'association prévoit que ses produits d'activité représentent la moitié de son budget annuel, afin d'assurer sa pérennité et son autonomie. Il faut donc renforcer nos activités économiques, que ce soit par l'augmentation des ventes de légumes ou par une diversification de l'activité (fruits, poules pondeuses, plantes aromatiques...). Il faudra également convaincre nos partenaires publics et privés de continuer à soutenir l'association, au-delà de ses premières années d'expérimentation, pour la part de budget qui ne pourra structurellement pas être auto-financée.

- **Préparer, pour chaque résident, la sortie de La Terre en Partage :**

Il s'agit d'évaluer et faire reconnaître les compétences acquises par les résidents (niveau en français, compétences professionnelles), de constituer une filière de partenaires permettant l'insertion

professionnelle des réfugiés à leur sortie de La Terre en Partage, et de structurer notre suivi des anciens.

**- Essaimer notre expérience :**

Cet objectif, posé dès la création de notre association et inscrit dans nos statuts, se décline en quatre dimensions : capitaliser nos apprentissages, évaluer notre impact social et économique, communiquer sur notre association, et transmettre notre expérience à d'autres acteurs sur d'autres territoires.

Le présent rapport d'activité sera l'occasion de faire un bilan d'étape du travail amorcé sur chacun de ces trois axes tout au long de l'année 2021.

## POLE LIEU DE VIE PARTICIPATIF : construire le « vivre-ensemble » au quotidien et tisser les liens avec les habitants locaux

### • Héberger

Nous avons une capacité d'accueil de **18 personnes**, en chambres simples ou doubles.

L'association est toujours locataire de la Fondation d'Auteuil, grâce à laquelle nous avons emménagé dans des locaux entièrement rénovés et mis aux normes début 2019.

Loin d'un lieu d'hébergement anonyme, la résidence est **une maison, chaleureuse et accueillante** pour ceux qui y vivent (demandeurs d'asile résidents), pour ceux qui y travaillent (salariés, bénévoles) et pour ceux qui la visitent (amis, partenaires). Au-delà du fonctionnel, la spécificité de notre maison repose sur :

- L'attention à la beauté du cadre de vie
- La place donnée à la créativité de chaque habitant (peinture, décoration...)
- Le principe d'une maison ouverte à tous et accueillante, fondé sur la confiance
- La recherche d'une harmonie entre l'homme et la nature : recherche d'un mode de vie collectif le plus écologique possible, lien entre la maison et les jardins au milieu desquels elle s'intègre.

Cette année, notons en particulier :

- La poursuite de l'aménagement de la salle de sport (isolation des murs et du sol...)
- Une journée de formation aux « écogestes » animée par deux conseillers du pôle Habitat et Développement Social de Limoges Métropole (novembre). En 2022, nous souhaitons poursuivre ce travail collectif sur les économies d'énergie.
- L'adoption de Neko, chat de la SPA, qui joue à présent un rôle central dans la convivialité de la maison (décembre).

### • Nourrir

Les repas sont **un temps fondamental** pour réunir au quotidien les résidents, les bénévoles, les salariés et les visiteurs de passage : valorisation des talents de cuisiniers des résidents, support à l'apprentissage de la langue et aux échanges interculturels, incitation à une alimentation saine, travail sur la convivialité.

La **cuisine** est réalisée à tour de rôle par un binôme de résidents, dans l'objectif de favoriser les échanges et les apprentissages. Des ateliers cuisine hebdomadaires permettent à des bénévoles français de se joindre aux résidents pour cuisiner ensemble.

Nous cuisinons bien sûr les **légumes de notre potager**, pour la plus grande fierté de tous. Pour les autres aliments, outre des courses classiques, l'association est bénéficiaire de la **Banque Alimentaire**. En 2021, le partenariat avec la Banque Alimentaire de la Haute-Vienne, amorcé en 2020, s'est approfondi : nous avons été bénévoles pour les collectes (juillet et novembre) et avons transformé de nombreux surplus de la Banque Alimentaire dans un objectif de lutte contre le gaspillage (confitures de fruits rouges, conserves de courges...). Surtout, 2021 a été l'année d'une réflexion commune de nos deux associations autour d'un projet d'atelier de transformation. La réflexion a abouti sur la nécessité d'un tel atelier, et sur l'importance d'un portage par la Banque Alimentaire plutôt que par un acteur individuel comme La Terre en Partage. 2022 sera l'année de la

concrétisation de ce projet : l'atelier sera inauguré par la Banque Alimentaire à l'été 2022, et La Terre en Partage pourra y transformer ses produits (conserves de légumes, compotes...).

- **Accompagner dans les démarches administratives et juridiques et apporter un soutien personnalisé**

Une **référente sociale** à temps plein est chargée de l'accompagnement administratif, juridique et personnel des résidents.

Afin de répondre aux besoins des personnes accueillies, le soutien aux démarches liées à la **santé** a été particulièrement important cette année encore.

**Deux évolutions majeures** du travail social se sont dessinées en 2021 :

- **Nouvelles arrivées :**

Depuis l'ouverture de l'association en décembre 2019, nous avons mis en place avec l'OFII un processus *indirect* pour l'orientation des demandeurs d'asile : nous communiquons auprès des structures du Limousin accueillant des demandeurs d'asile, et celles-ci orientent vers La Terre en Partage des personnes potentiellement intéressées par notre association.

Au premier semestre 2021, la diminution des orientations par les structures partenaires a été très sensible. C'est pourquoi, en accord avec l'OFII, nous avons mis en place un deuxième processus d'orientation, complémentaire du premier, *en direct*. Nous avons créé des supports (flyers et films) dans différentes langues, s'adressant directement aux demandeurs d'asile nouvellement arrivés en France. Notre accueil s'est élargi à des personnes situées sur l'ensemble du territoire (et non plus seulement dans le Limousin), notamment grâce à des bénévoles de terrain engagés auprès des demandeurs d'asile récemment arrivés, non encore hébergés en structure.

C'est ainsi que nous avons accueilli au second semestre 2021 14 nouveaux résidents, qui très majoritairement venaient d'arriver sur le territoire et n'avaient entamé aucune démarche administrative.

L'accompagnement apporté par La Terre en Partage s'est donc adapté à leurs besoins : au lieu de prendre la continuité de démarches amorcées dans d'autres structures, nous avons accompagné les résidents dès les premières étapes, du point de vue de la demande d'asile (SPADA, préfecture), des démarches administratives (ouverture des droits à la CMU, d'un compte bancaire...) et de la santé (dépistage de la tuberculose...).

La majorité des nouveaux résidents étant placés en procédure « Dublin », notre accompagnement s'est également adapté aux singularités de ce statut : organisation des allers-retours mensuels à Bordeaux, adaptation psychologique à une période d'attente indéterminée...

- **Nouvelles sorties :**

Lors de sa création, La Terre en Partage n'anticipait que trois types de sorties : personnes bénéficiant d'une protection internationale (pour lesquelles la sortie de référence était alors le travail), personnes déboutées (pour lesquelles la sortie de référence était une orientation vers une autre association compétente) et sorties volontaires en cours de procédure.

En 2021, nous avons expérimenté la diversité des types de sorties vers lesquelles nous pouvons accompagner les résidents, selon leurs profils et aspirations :

Parmi les résidents sortis à la suite de l'obtention d'une protection internationale, un résident a choisi de reprendre des études en s'inscrivant à l'Université de Limoges : au-delà de la nouveauté des démarches administratives à mettre en œuvre, cette sortie a permis d'amorcer un partenariat avec l'Université de Limoges, qui sera approfondi en 2022.

Trois résidents ont quitté La Terre en Partage avec d'autres titres de séjour que celui de réfugié : deux au titre d'une maladie, l'un au titre du travail. L'accompagnement des résidents concernés pour l'obtention de ces titres a mobilisé les équipes salariées et bénévoles, mais permis l'ouverture de nouvelles opportunités légales pour les personnes dont la demande d'asile ne pouvait aboutir.

D'autres formes de sorties positives continueront à être travaillées en 2022, notamment pour les jeunes de moins de 25 ans (service civique en particulier), afin d'élargir l'éventail des insertions positives au sein de la société française.

- **Permettre la participation des demandeurs d'asile à l'organisation de la vie quotidienne**

Un **Conseil de Maison** hebdomadaire, réunissant demandeurs d'asile, salariés et bénévoles, permet à chacun de s'impliquer dans l'organisation concrète de la vie quotidienne (répartition des tâches, montage de projets, débats...).

En 2021, 6 résidents ont été membres du **Conseil d'administration** (3 résidents élus lors de l'Assemblée Générale de septembre 2020, puis 3 résidents élus lors de l'Assemblée Générale de septembre 2021). Ils participent ainsi à la vie démocratique de l'association et relaient au sein des instances les idées et demandes des résidents, permettant ainsi le lien entre la gouvernance et la vie quotidienne.

- **Ouvrir le lieu de vie sur l'extérieur**

La création de **lien social** entre demandeurs d'asile et habitants locaux est au cœur du projet de La Terre en Partage. C'est pourquoi notre vie quotidienne est rythmée par l'organisation d'événements ouverts au public, la joie de célébrer ensemble des fêtes, la préparation de sorties en partenariat avec d'autres acteurs du territoire.

Ainsi, chaque mois (hors période de confinement liée au Covid en avril-mai) a été ponctué de plusieurs événements festifs, culturels ou sportifs, associant demandeurs d'asile et habitants locaux :

- Parmi les **événements festifs** les plus marquants, citons en particulier les fêtes de l'Aïd et de l'Aïd-el-Kebir (9 mai, 20 juillet), la journée portes ouvertes et fête de la musique (19 juin), les journées partagées au lac tout au long de l'été, la journée des associations (4 septembre), l'Assemblée générale (12 septembre), la Fête de la Nature à Saint-Paul (17 octobre), le marché de Noël de St-Just (28 novembre), le réveillon du 31 décembre...

- Deux **projets artistiques** ont été montés en 2021 :

Nous avons mis en place un partenariat avec le festival « 1001 Notes » : un concert a été programmé le 27 juillet sur le site de La Terre en Partage, accompagné d'un dîner afghan organisé par les résidents et bénévoles de l'association. Plus de 150 personnes ont été accueillies sur le site à cette occasion. Le programme avait été construit en résonnance avec le projet de La Terre en Partage : un quatuor de réfugiés syriens, membres de l'ensemble musical Orpheus 21.

Nous avons mis en place un partenariat avec Les Ateliers Médicis, qui organisent des résidences d'artistes au sein de structures sociales (programme « Transat »). Dans ce cadre, nous avons accueilli pendant 3 semaines (août) la photographe Delphine Tambourindeguy. A travers une immersion dans la vie quotidienne (maison, jardin, cuisine...), l'artiste a réussi à impliquer les résidents, les bénévoles et les salariés dans la création collective d'une œuvre basée sur la technique du sténopé. L'émulation collective, le plaisir à créer ensemble, l'utilisation de moyens techniques simples et surprenants, ont permis la production d'une œuvre qui est depuis exposée dans le salon de La Terre en Partage. Cette résidence a fait

l'objet d'un témoignage à l'échelle nationale pour la préparation de la saison 2022 des résidences des Ateliers Médicis.

Nous souhaitons en 2022 poursuivre l'accueil d'artistes au sein de La Terre en Partage, notamment l'accueil de dessinateurs à l'occasion du Salon International de la caricature, du dessin de presse et d'humour organisé à St-Just chaque automne.

- Deux **projets sportifs** ont également été mis en place en 2021 et se poursuivront en 2022 :  
Un groupe formé de résidents et d'une salariée s'est constitué pour s'entraîner régulièrement à la course. Cette année, nous avons ainsi participé aux « Foulées du Populaire » à Limoges (octobre).  
Un projet vélo a été mis en place en partenariat avec l'UFOLEP et l'association sportive locale Just à Vélo. D'une part, nous nous sommes équipés d'une flotte de vélos, et avons mis en place à partir d'octobre un atelier réparation mensuel. D'autre part, nous avons posé les bases d'un partenariat avec l'école de St-Just afin que les résidents de La Terre en Partage puissent accompagner les sorties à vélo des enfants : ce projet aboutira en 2022. La pratique du vélo est ainsi devenue quotidienne à La Terre en Partage, tant pour le plaisir (sorties nature, sport) que pour la mobilité autonome.

## POLE APPRENTISSAGE DU FRANÇAIS ET DES CODES SOCIO-CULTURELS : accompagner les demandeurs d'asile dans leur découverte de la vie en France

A leur arrivée à La Terre en Partage, le niveau de langue des résidents était globalement faible, mais surtout très **hétérogène** :

- Certains ne maîtrisaient ni le français, ni l'écriture
- Certains maîtrisaient les bases du français à l'oral, mais étaient analphabètes
- Certains étaient complètement débutants en français, mais avaient été scolarisés dans leur pays d'origine
- D'autres, enfin, parlaient correctement français et avaient été scolarisés.

Outre l'hétérogénéité des niveaux initiaux, nous avons dû tout au long de l'année nous adapter aux différents rythmes d'apprentissage, certains résidents « débutants » progressant plus vite que d'autres dont le niveau de langue initial était pourtant plus avancé.

Pour tenir compte de cette hétérogénéité, les cours de français sont très fortement **individualisés** (travail en tandem ou en petits groupes évolutifs).

En 2021, nous notons l'augmentation du nombre de cours dont bénéficie chaque résident : en moyenne 3 cours par semaine (contre 2 l'année précédente, avec de fortes disparités selon la motivation de chacun).

Au-delà des cours de français, La Terre en Partage parie sur un « **bain de langue** » quotidien pour progresser rapidement. Le français est la langue des interactions du quotidien au sein du lieu de vie (entre résidents et avec les salariés, les bénévoles, les habitants locaux...), et lors des fêtes et activités. L'activité agricole est également un support d'apprentissages linguistiques mais également techniques et socio-culturels.

Différents **ateliers pratiques** ont continué cette année à être animés par les bénévoles : cuisine, menuiserie, électricité... En particulier, l'atelier menuiserie a poursuivi l'installation de nouvelles portes pour les granges (chantier lancé en 2020 et qui devra encore être poursuivi en 2022) et a permis de construire de nouvelles étagères pour le magasin. L'atelier électricité a installé prises et lampes dans toutes les granges.

C'est cette **combinaison d'activités informelles et formelles** qui permet un apprentissage très rapide de la langue et des codes socio-culturels français.

A titre d'exemple, les 4 résidents qui ont quitté La Terre en Partage en 2021 après avoir obtenu la protection internationale avaient suffisamment progressé en français pour n'avoir en moyenne que 63 heures de cours obligatoires prescrits par l'OFII (contre 250 heures pour l'année 2020). En comparaison, l'OFII prescrit 600 heures aux débutants.

Au total pour l'année 2021, les cours, ateliers et accompagnements individuels, inscrits dans le planning hebdomadaire, ont mobilisé **14 bénévoles réguliers, pour un total de 1053 heures** (moins de bénévoles qu'en 2020, mais légère croissance du nombre d'heures réalisées). En complément, les visiteurs solidaires ont offert **2333 heures** (travail au jardin en équipe avec les résidents, cours de français, activités socio-culturelles), en forte augmentation par rapport à l'année dernière (648 heures). Cette évaluation ne tient pas compte des initiatives informelles non inscrites dans le planning hebdomadaire, ainsi que du rôle fondamental de la présence au quotidien d'un noyau de bénévoles pour **partager la vie de tous les jours** (repas, échanges informels...).

**Trois nouveautés** ont été introduites en 2021 :

- Un cours hebdomadaire de mathématiques, animé par un bénévole
- Un atelier hebdomadaire de code de la route, animé par une bénévole
- La création de supports de formation sur les institutions publiques françaises et européennes et sur l'histoire européenne, réalisée par un étudiant en sciences politiques dans le cadre d'un stage de 6 semaines (novembre-décembre)

Un projet structurant pour l'année 2021 a été d'intensifier le travail sur les **projets professionnels** des résidents et la préparation de leur insertion professionnelle à la sortie de La Terre en Partage. En particulier :

- Rédaction de CV, organisée individuellement par notre référente sociale
- Travail sur le thème de l'emploi et simulation d'entretiens d'embauche dans le cadre des cours de français
- Partenariat avec l'association Terre 2 Cultures pour l'insertion professionnelle de deux réfugiés dans des métiers agricoles
- Journées de découverte des métiers, notamment à travers les visites du CFA Moulin Rabaud et des Compagnons du Devoir.
- Partenariat avec l'université de Limoges pour la validation des niveaux atteints en Français (DELF) : 2 résidents ont passé cette année avec succès l'examen du DELF niveau A2.

L'ensemble de ces axes continuera à être développé en 2022.

## POLE ACTIVITE SOLIDAIRE : EN JARDINANT, SE SENTIR UTILE ET ACQUERIR DES COMPETENCES

Il s'agit de permettre aux demandeurs d'asile de se sentir utiles et d'acquérir des compétences par le biais d'une activité solidaire principalement basée sur le maraîchage biologique en agroécologie. Chaque demandeur d'asile accueilli participe à cette activité solidaire à hauteur de **15 heures par semaine**. L'activité est pilotée par un **encadrant technique** salarié à temps plein.

Les légumes produits sont ensuite **vendus** aux habitants locaux (vente à la ferme) et aux cantines scolaires (St Léonard de Noblat et St Just le Martel), en plus d'une partie réservée à l'autoconsommation par les résidents.

**Notre objectif pour les demandeurs d'asile que nous accueillons** est de leur proposer, à travers le maraîchage biologique en agroécologie :

- Une activité valorisante et qualifiée, qui leur permet de réactiver et valoriser leurs compétences et d'en acquérir de nouvelles
- Une activité symbolique (en jardinant, s'enraciner en France) et thérapeutique (surmonter les traumatismes de l'exil, redevenir acteur du temps qui passe)
- Une activité créatrice de liens sociaux, qui permet de nouer une solidarité de groupe, mais aussi de rencontrer des habitants locaux, en créant des échanges positifs et horizontaux
- Une activité formatrice, support pour les apprentissages linguistiques et le renforcement des compétences transversales (mathématiques, règles de sécurité...).
- Une activité à fort impact sur la santé : un exercice physique, qui aide à retrouver le sommeil nocturne et permet d'accéder à une alimentation saine.

En 2020, nous cultivions 1,6 Ha et avions installé 5 serres (1425 m<sup>2</sup>). En 2021, nous avons **augmenté la surface cultivée de 2000 m<sup>2</sup>** et avons installé **2 serres supplémentaires** (540m<sup>2</sup>). Nous avons également finalisé l'installation du système d'**irrigation** (mars). Les chantiers du montage des serres et de l'installation de l'irrigation ont fortement mobilisé les résidents, accompagnés par l'encadrant technique et plusieurs bénévoles experts en agriculture, ce qui leur a donné l'opportunité de développer de nouvelles compétences. Au printemps, nous avons commencé à installer du grillage pour protéger des sangliers les cultures (chantier qui devra être poursuivi en 2022).

Nous avons continué d'affiner nos **pratiques écologiques en maraîchage** : nombreuses expérimentations d'associations entre des fleurs et des légumes, mise en place d'une parcelle en agroforesterie (combinaison de planches de cultures maraîchères et d'arbres fruitiers).

Malgré une **année très compliquée** (gel au printemps et été très pluvieux), nous avons pu affiner la stratégie de notre plan de culture, ce qui a permis notamment le succès de la commercialisation des fraises et des tomates. En revanche, le gel des pommiers n'a pas permis de réaliser de jus cette année.

Outre la vente à la ferme et aux cantines, nous avons participé à l'ensemble des **marchés de producteurs** estivaux organisés à St-Léonard-de-Noblat et à St-Just-le-Martel (5 dates en juillet-août), ainsi qu'au salon « Toques et Porcelaine » de Limoges (3 journées en septembre).

2021 a également été l'année du **déploiement de différents projets de diversification** :

- Augmentation de la production de petits fruits (expérimentée en 2020), avec notamment la forte augmentation des ventes de fraises, qui sera poursuivie en 2022
- Mise en place de 20 ruches par un apiculteur partenaire, ce qui nous a permis de réaliser notre première miellée (juillet) : 180 Kg de miel cette année

- Commercialisation des premières tisanes (septembre)
- Mise en place d'un chantier bûcheronnage pour entretenir le site et produire du bois de chauffage (novembre-décembre)
- Agrandissement du poulailler pour préparer l'arrivée de nouvelles poules en 2022.

La montée en charge de ces nouvelles activités sera au cœur de l'année 2022, afin de consolider notre modèle économique et de diversifier l'expérience proposée aux résidents.

Notre production est certifiée « **Agriculture Biologique** » par Ecocert (depuis décembre 2019) et certifiée « **100 % Haut-Viennois** » par la Chambre d'Agriculture (depuis janvier 2020).

Depuis novembre 2020, nous sommes labellisés « refuge » par la **Ligue de Protection des Oiseaux** pour l'ensemble de nos actions de préservation de la biodiversité et de l'environnement. L'année 2021 a permis la mise en place d'un partenariat régulier avec la LPO : installation de nichoirs (automne), mise en place de matinées d'observation à chaque saison.

Enfin, le partenariat avec les étudiants de la Licence professionnelle « Design des Milieux Anthroposés » de l'Université de Limoges, amorcé depuis deux ans, a abouti sur la réalisation d'un chantier participatif de 4 jours (juin), qui a permis d'amorcer l'aménagement d'une parcelle sauvage située derrière les granges. L'aménagement sera poursuivi en 2022-2023, avec notamment un projet de création de mare en partenariat avec le Groupe Mammalogique et Herpétologique du Limousin (GMHL).

## LES ACTEURS DU PROJET

La Terre en Partage est **le fruit d'un engagement collectif**.

Le rêve porté par un petit noyau de bénévoles en 2018 est devenu une réalité en 2019 et s'est déployé en 2020-2021 en devenant porté par un collectif soudé et complémentaire : demandeurs d'asile, bénévoles, salariés, habitants locaux solidaires du projet, partenaires.

Que ce rapport annuel soit l'occasion de remercier chacun pour sa contribution singulière à ce projet collectif.

### 1) Les demandeurs d'asile accueillis

La Terre en Partage n'est pas une structure du « Dispositif National d'Accueil » coordonné par l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII). L'association est indépendante, mais travaille dans le cadre d'une **convention de partenariat avec l'OFII**, conclue en décembre 2018.

Du fait de ce statut particulier, la spécificité du projet est d'accueillir les demandeurs d'asile sur la base du **volontariat**. La motivation est la clé de réussite du projet dans sa globalité.

La Terre en Partage s'adresse à des personnes effectuant leur demande d'asile en France. Nous accueillons exclusivement des hommes, majeurs, seuls, bénéficiaires des « conditions matérielles d'accueil » de l'OFII. Nous nous adressons aux demandeurs d'asile en procédure « normale » ou « Dublin », en début de procédure (avant convocation à l'OFPRA). Toute personne remplissant les conditions administratives ci-dessus et manifestant sa motivation pour le projet y est la bienvenue, quel que soit son parcours professionnel ou scolaire antérieur. L'association privilégie la diversité des parcours et des profils afin de constituer un **groupe complémentaire et solidaire**.

Tout au long de l'année 2021, nous avons accueilli 14 résidents supplémentaires (contre 7 nouveaux résidents en 2020). Ces nouvelles entrées ont été concentrées sur la deuxième moitié de l'année. En outre, parmi les personnes déjà accueillies en 2019-2020, 14 résidaient toujours à La Terre en

Partage en 2021. Ainsi, **l'association a hébergé et accompagné 28 personnes en 2021** (contre 21 en 2020 et 18 en 2019). Au 31/12/2021, l'association avait accueilli au total 39 personnes depuis son ouverture.

Parmi les 28 personnes accompagnées en 2021 :

- Ces demandeurs d'asile représentaient **6 nationalités** : 18 Afghans, 4 Maliens, 2 Libyens, 2 Iraniens, 1 Guinéen, 1 Mauritanien.
- Leur âge moyen lors de leur accueil à La Terre en Partage était de **28 ans**. Le plus jeune accueilli avait 19 ans, le plus âgé 56 ans, pour un âge médian de 25 ans.
- En 2021, 10 parmi les 14 nouveaux arrivés étaient placés en procédure « Dublin » : une évolution notable puisque l'accueil des personnes en procédure « Dublin » n'était pas prévu initialement et avait été introduit de manière expérimentale courant 2020.
- La durée moyenne de séjour à La Terre en Partage au 31/12/2021 était de **11 mois**.
- Au fil de l'année 2021, **10 personnes sont sorties** (contre 7 l'année précédente), après un séjour à La Terre en Partage de 21 mois en moyenne (contre 18 mois l'année précédente). Parmi ces 10 sorties, 4 sont des sorties à l'issue de l'obtention de la protection internationale (statut de réfugié ou protection subsidiaire), 3 sont des sorties avec un autre titre de séjour (étranger malade ou travail), 2 sont des sorties volontaires en cours de procédure et 1 est une sortie à l'issue d'un refus de la protection internationale (accueil au sein d'une autre association).
- La **diversité des profils** des personnes accueillies confirme le constat posé les années précédentes : au-delà du souhait d'un avenir professionnel dans le maraîchage, bien présent pour certaines personnes accueillies, la plupart ont surtout rejoint La Terre en Partage pour **être actifs et se sentir utiles**, quel que soit le secteur d'activité proposé. Pour tenir compte de cette diversité professionnelle (métiers du bâtiment, artisans, commerçants, musiciens...), nous avons développé, en complément de notre activité de maraîchage, différents ateliers (menuiserie, électricité, cuisine...).

## 2) Les salariés et bénévoles

L'**équipe salariée** a été constituée au cours de l'année de :

- Jean-Luc Adamczewski, en poste à temps complet depuis le 15/10/2019 en tant qu'encadrant technique ;
- Alyette Bonnard, en poste à temps complet jusqu'au 09/02/2020 en tant que référente sociale, puis Nine Lyko, qui a repris le poste depuis le 03/05/2021 ;
- Boris Skierkowski, en poste à temps complet en tant que directeur depuis le 15/07/2019.

L'association n'aurait pu fonctionner en 2021 sans la mobilisation importante de **bénévoles**, qui se sont engagés notamment dans les activités suivantes :

- Cours de français
- Accompagnement personnel (rendez-vous administratifs et médicaux)
- Ateliers
- Animation quotidienne du lieu de vie
- Aide pour les travaux agricoles, notamment cette année pour la finalisation du système d'irrigation (mars)
- Tâches administratives liées à la gestion de l'association

En complément des bénévoles réguliers :

- **Plusieurs groupes ont participé à des journées solidaires**, notamment pour nous aider au jardin et partager des moments conviviaux de découverte et d'apprentissages réciproques. D'année en année, notre partenariat avec **UnisCité** se renforce, les jeunes volontaires en service civique ayant participé à 4 journées solidaires en 2021 (16/02, 20/04, 3/06, 20/10).

De même, la fidélité du groupe « Guigal » de **scouts de Limoges** (22/05, portes ouvertes...) permet de construire entre les demandeurs d'asile et les jeunes scouts des liens d'amitié durables. Pour la première fois en 2021, nous avons accueilli pour une journée solidaire les salariés d'une entreprise : le 8 octobre, en partenariat avec UnisCité, 9 salariés de la **SNCF** nous ont aidé à créer un nouveau « jardin des sens » (plantes aromatiques, fleurs, petits fruits, cheminements). La qualité des échanges et le plaisir partagé lors de cette première expérience nous invite à renouveler ce type de journées en 2021-2022.

- Tout au long de l'année 2021, nous avons accueilli **24 « visiteurs solidaires »**, bénévoles qui sont hébergés au sein de La Terre en Partage pour une durée d'une nuit à plusieurs semaines. Parmi eux, les profils ont été diversifiés : deux stagiaires venus dans le cadre d'une école d'ingénieurs (mars-avril, août-septembre), des groupes de scouts (Arpajon et Compiègne), des étudiants, des couples ou familles en période sabbatique, des porteurs de projets souhaitant s'inspirer de l'expérience de La Terre en Partage... Ces séjours en immersion avaient été expérimentés à petite échelle à partir de juillet 2020. La présence des visiteurs solidaires est aujourd'hui au cœur du fonctionnement de notre association, pour favoriser l'apprentissage informel du français et créer des liens amicaux au sein de la société française. En 2022, nous prévoyons d'accueillir un nombre plus important encore de visiteurs solidaires, et de créer un document formalisant le cadre de leur accueil afin d'inscrire pleinement leur participation dans le fonctionnement quotidien de notre association.

Outre les heures de bénévolat destinées aux cours, ateliers et accompagnements et les heures réalisées par les visiteurs solidaires, déjà recensés précédemment, notons également 2058 heures de bénévolat « administratif » réalisées par 2 administrateurs bénévoles pour le bon fonctionnement de l'association (en forte augmentation par rapport aux 1104 heures de l'année précédente, notamment du fait de l'amorçage du travail sur l'évaluation de l'impact de l'association).

La **singularité** du bénévolat au sein de La Terre en Partage se décline en quatre mots-clés :

- **Plaisir** : venir à La Terre en Partage signifie partager des moments conviviaux, participer à des activités variées parfois non disponibles à proximité hors de La Terre en Partage (échanges linguistiques, sport, repas de spécialités des pays d'origine des résidents...), en profiter pour s'approvisionner en légumes bios au magasin...
- **Autonomie** : au-delà des activités coordonnées par l'équipe salariée (cours de français et ateliers réguliers), les bénévoles sont quotidiennement à l'initiative de nouveaux projets, le plus souvent informels (moments conviviaux, sorties...), impossibles à objectiver dans un rapport d'activité mais dont l'existence palpable au quotidien fait la richesse de la vie à La Terre en Partage
- **Présence** : plusieurs bénévoles très investis sont présents plusieurs fois par semaine, venant pour réaliser une mission spécifique (un cours de français, un accompagnement, une tâche administrative...) mais aussi pour partager la vie quotidienne
- **Ambassadeurs** : les bénévoles invitent leurs amis et leur famille à La Terre en Partage, font la publicité des légumes auprès de leurs relations, mettent en lien l'association avec des partenaires (associations, financeurs...). Ils sont le trait d'union entre les résidents et la société d'accueil.

Enfin, soulignons en 2021 l'importance de **l'engagement bénévole des résidents** eux-mêmes, participant ainsi à la logique d'initiative et de réciprocité qui est au fondement de La Terre en Partage. Les résidents les plus avancés en français ont joué le rôle d'interprètes pour accueillir de nouveaux résidents de même nationalité. L'ensemble des résidents a participé aux collectes de la Banque Alimentaire. Un résident a animé des séances de sport. Depuis septembre, un résident a mis

en place un cours hebdomadaire de dari (langue parlée en Afghanistan) à destination d'un groupe de salariés et bénévoles de l'association.

### **3) Les habitants locaux, également participants directs au projet**

Saint-Just-le-Martel est une commune de 2600 habitants, à la frontière entre l'agglomération de Limoges et le monde rural.

La Terre en Partage vise la réciprocité des échanges entre demandeurs d'asile et habitants locaux. Au-delà du cercle des bénévoles, de nombreux « **sympathisants** » sont directement impliqués dans l'activité de La Terre en Partage :

- Clients particuliers s'approvisionnant en légumes et fruits biologiques et locaux, alors qu'il n'y avait plus de maraîcher sur la commune
- Cantines scolaires (Saint Léonard de Noblat et Saint Just le Martel)
- Habitants locaux participant à des activités partagées et fêtes organisées par La Terre en Partage. A titre d'exemple, citons les enfants de l'école primaire de Saint-Just, accueillis à deux reprises par les résidents pour des visites de la ferme (mars et juin). Forts de cette première expérience, nous souhaitons renforcer en 2022 le partenariat avec l'école du village, notamment en nous appuyant sur le développement du projet vélo.

Nous visons également un **impact écologique** positif sur notre territoire, par nos pratiques agricoles, par la préservation de la biodiversité sur notre site et par le fonctionnement du lieu de vie (phyto-épuration, lutte contre le gaspillage, économie circulaire...).

De manière capillaire, c'est tout un **réseau de solidarité de proximité** qui implique, bien au-delà des bénévoles, les habitants locaux dans l'accueil des demandeurs d'asile. A travers les rencontres de la vie quotidienne, les représentations des uns et des autres évoluent : les stéréotypes sont remplacés par des relations de bon voisinage, d'échange réciproque, voire d'amitié.

Nous souhaitons également remercier les nombreux sympathisants qui ont offert des meubles, vêtements et objets à l'association tout au long de l'année 2021. La Terre en Partage s'inscrit, depuis sa création, dans une logique à la fois sociale, écologique et économique de réemploi : meubler notre maison avec des meubles ayant une histoire, réparer les outils, construire nous-mêmes. Outre les dons de particuliers, nous avons reçu pour la deuxième année un important don en nature de la part du magasin Truffaut Limoges. Nous remercions également les agriculteurs et voisins jardiniers pour les prêts de matériels qui ont été si précieux au quotidien pour notre activité maraîchère.

### **4) Les partenaires**

Nos **partenaires financiers**, publics comme privés, soutiennent La Terre en Partage depuis l'origine du projet. C'est grâce à leur confiance que nous avons pu transformer une vision en un projet concret, et que nous pouvons aujourd'hui continuer à développer l'association. Détaillés dans le rapport financier, qu'ils soient ici remerciés pour leur confiance.

En parallèle, le travail partenarial construit avec la **Préfecture de la Haute-Vienne** (agrément OACAS) et la **Direction territoriale de Limoges de l'OFII** est clé pour permettre l'accueil et le suivi des demandeurs d'asile. L'intérêt apporté à notre projet par les structures partenaires de l'OFII (SPADA, structures d'hébergement du Dispositif National d'Accueil) a permis de poursuivre les orientations de demandeurs d'asile.

Nous saluons **l'engagement des mairies** de Saint-Just-le-Martel (commune de notre lieu de vie) et Saint-Léonard-de-Noblat (commune de notre siège social et de différentes activités hors-les-murs),

qui ont su réserver le meilleur accueil à nos projets et aux résidents accueillis. Nous nous réjouissons de la perspective, en 2022, de participer à la création et à l'animation du nouveau tiers-lieu de Saint-Just-le-Martel.

**Sur le terrain, notre reconnaissance va aux nombreux partenaires** qui nous ont permis tout au long de l'année 2021 d'enrichir le projet et d'animer la vie quotidienne à La Terre en Partage : la Banque Alimentaire, l'association Unis-Cité, l'Escalier (tiers-lieu de Saint-Léonard-de-Noblat), la Chambre d'Agriculture, la Licence Professionnelle « Design des Milieux Anthropisés » de l'Université de Limoges, les scouts...

C'est aussi grâce à nos partenaires que nous avons bénéficié d'une **visibilité** importante en 2021, passant d'une échelle locale à l'échelle nationale.

Merci en particulier à la Fondation Lemarchand, qui a organisé le séjour du photographe Nicolas Henry à La Terre en Partage (novembre 2020), qui a abouti sur une exposition à Paris dans le cadre de la Biennale Photo Climat (septembre-octobre 2021).

En juillet, nous avons accueilli l'équipe de l'émission « Silence, ça pousse ! » (France 5). Le reportage sur La Terre en Partage a été diffusé à l'automne.

En octobre, nous avons été invités pour la deuxième fois à présenter La Terre en Partage devant de nombreux mécènes membres du réseau « 1% for the Planet », à l'occasion des « Rencontres pour la Planète » à Paris.

Enfin, nous sommes très fiers, à l'issue d'une étude d'évaluation de notre impact social, d'être lauréats du « Top 50 de l'entrepreneuriat à impact 2021 » (dont les données ont été rendues publiques en février 2022). Ce classement, structuré par un appel à données à l'échelle nationale, a permis d'évaluer chaque projet sur la base d'un questionnaire quantitatif comportant plus de 80 items, portant aussi bien sur l'impact social qu'environnemental et économique. Publié par le média Carenews en partenariat avec le cabinet Haatch et l'ESSEC Business School, ce classement vise à valoriser l'entrepreneuriat à impact et à faire connaître les structures de ce secteur. L'édition d'un livre en 2022 permettra de faire rayonner notre sélection au sein de ce « Top 50 ».

## CONCLUSION

Au terme de l'année 2020, nous nous étions fixés pour objectif central en 2021-2022 de **continuer à accueillir** tout au long de l'année des demandeurs d'asile, avec un accompagnement personnalisé, une vie collective harmonieuse et une forte insertion dans la vie du village. Cet objectif est atteint. Nous notons des évolutions structurelles par rapport aux deux premières années, notamment du point de vue du processus d'orientation des demandeurs d'asile (communication en direct auprès des demandeurs d'asile, accueil de personnes nouvellement arrivées et majoritairement en procédure « Dublin ») et du point de vue du bénévolat (augmentation de l'accueil de « visiteurs solidaires » en complément des bénévoles locaux). Enfin, les partenariats se sont renforcés, en particulier avec l'école du village ou à travers la pratique sportive (vélo).

Les trois axes de travail spécifiques indiqués par l'Assemblée générale précédente ont été au cœur de l'année 2021 et seront à approfondir en 2022 :

- Consolider le **modèle économique** de l'association :  
Malgré une saison difficile, les ventes de légumes ont continué d'augmenter cette année et les différentes activités de diversification envisagées ont bien été lancées. L'augmentation du chiffre d'affaires devra se poursuivre en 2022 pour permettre l'indépendance et la pérennité de l'association.

- Préparer l'**insertion professionnelle** des résidents :  
La reconnaissance des compétences acquises (examens de français, CV...) et la mise en place de partenariats (centres de formation, Université) ont été d'importants chantiers en 2021. Ceux-ci devront se poursuivre en 2022. Nous souhaitons également développer les liens avec le monde de l'entreprise (visites croisées...) et structurer davantage le suivi que nous apportons aux « anciens ».
- **Evaluer et diffuser notre expérience :**  
La sélection parmi le « Top 50 de l'entrepreneuriat à impact » a été la première étape d'un important travail de capitalisation de nos apprentissages et d'évaluation de notre impact. Des partenaires extérieurs nous ont offert une visibilité inédite à l'échelle nationale. Nous souhaitons en 2022-2023 finaliser le travail de formalisation et de rédaction de notre expérience. Nous souhaitons également mettre en place une stratégie de communication (nouveau site internet et nouveaux supports visuels) pour transmettre notre expérience afin d'inspirer l'émergence d'autres initiatives contribuant à **rendre actif et constructif le temps de la procédure de demande d'asile, tant pour les personnes accueillies que pour les territoires qui les accueillent.**